



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 88431

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les évolutions envisageables des modalités d'attribution des pensions de réversion. Un certain nombre de nos concitoyens s'interrogent sur son maintien au profit d'un ex-conjoint, lorsqu'il n'existe plus aucun lien moral ni financier. En Allemagne, une loi a annulé depuis plus de dix ans une telle mesure. Dans le contexte budgétaire de plus en plus contraint, il souhaite savoir si le Gouvernement étudie la possibilité de corriger cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88431

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6954

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)